

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

CANADA-REVUE

POLITIQUE — LITTÉRATURE — THÉÂTRE — BEAUX-ARTS

Vol. V

MONTREAL, 25 AVRIL 1894.

No. 14

LE PROCES

Nos lecteurs s'attendent certainement à ce que nous les entretenions un peu du grand procès qui vient de se dérouler dans l'enceinte de notre tribunal civil.

Nous abordons ce sujet avec tout le respect et toute la dignité qu'il comporte, sans nous occuper des jappements et des aboiements des roquets soudoyés de l'archevêché qui, depuis huit jours, donnent le triste et dégradant spectacle de mis en cause plaidant à nouveau *ex parte*, et par la voie de la presse, un procès sur lequel leurs avocats ont été entendus et qui est sorti du domaine public pour être confié à la décision d'un juge savant et impartial.

La conduite de cette follicule cléricale, violant de propos délibéré les lois les plus primitives des convenances pour discuter une cause qui est *sub judice*, ne nous poussera pas à de pareils excès.

Les insultes dont elle abreuve notre avocat ne l'atteignent pas ; à la prose haineuse de quelque jeune chanoine désappointé, il peut opposer les compliments chaleureux qui lui ont été prodigués par les juges et par ses confrères, et y trouver ample compensation.

La réplique savante et sanglante de M. St Louis a surtout exaspéré nos petits théologiens autocrates et autoritaires, qui voient la proie leur échapper et qui eussent eu tant de plaisir à lui opposer leurs subtiles *distingo* et leurs réserves prudentes.

Mais le tribunal leur a fermé la bouche, et ils se vengent en bavant dans une méchante feuille, qui n'a l'approbation épiscopale ni simple ni absolue, mais qui a été assez maligne pour arracher à ces fameux accumulateurs leur approbation financière.

Embusqués derrière la croix, ces bonnes et pieuses âmes jettent la boue à poignée sur leurs adversaires qu'ils n'ont pu combattre dans l'enceinte du prétoire.

Ces fameux ergoteurs ne montrent en tout cas pas grand respect pour les avocats qu'ils ont retenus à grands frais, puisque, eux, pygmées à côté de ces géants, refont à leur usage les plaidoiries qui auraient dû être adressées pour satisfaire leurs instincts de vautours et de oups ravisseurs.

Nous ne ferons pas à MM. Geoffrion et Taillon l'insulte de les tenir aucunement, responsables des grossièretés de leurs clients à l'égard de l'avocat qui leur fit face avec tant de talent et de savoir dans cette cause ; mais il faut que cela cesse, et que de petits gringalets, fusent-ils même ensoutanés, ne viennent pas insulter impunément un avocat qui a rempli une mission aussi noble que de revendiquer la justice et la liberté pour l'opprimé contre les oppresseurs.

La presse toute entière, à part l'exception que nous signalons, et qui, heureusement, est jusqu'à présent unique, a fait preuve depuis que la cause est entamée d'une dignité et d'un calme, d'un respect et d'une déférence à laquelle nous ne dérogerons pas.

Mais il nous sera bien permis d'étudier la physionomie de ce débat gigantesque, qui a tenu toute la population de Montréal en émoi pendant toute une semaine, et qui fait encore, depuis, le sujet de toutes les conversations et de toutes les discussions.

Ce qui ressort nettement des théories exposées au tribunal par les autorités ecclésiastiques qui ont été appelées à exprimer leurs vues, c'est que nous ne pouvons nous attendre de la part de la hiérarchie à aucune concession, à aucun égard et à aucune considération.

La position est bien tranchée ; les laïques n'ont qu'un seul droit et qu'un seul devoir : se soumettre.

La soumission, la soumission aveugle est la seule condition d'être dans l'Eglise catholique telle que la comprend notre Ordinaire.

Le clergé a le droit de tout dire, de tout faire, de tout ordonner, et le laïc n'a pas le droit de discuter, d'hésiter, ni même de commenter.

Et lorsque nous demandons d'où viennent ces pouvoirs, sur quel code ils sont basés, qui les a conférés, qui les limite et qui les restreint, on nous répond en relevant fièrement la tête et en nous commandant de baisser la nôtre :

Ego sum quia sum !

Je suis parce que je suis ; obéissez.

Nous ne savons pas si ces messieurs du clergé qui assistaient au procès ont senti les petits frissonnements qui passaient dans la foule lorsque les théologiens de l'évêché et l'archevêque lui-même exposaient la doctrine de leur autorité et de leur arbitraire.

Chaque fois, nous l'avons constaté, cette affirmation du droit de tout faire, de tout condamner sans avoir à rendre compte, sans entendre la victime, causait un malaise dans l'assistance.

On sentait planer une atmosphère de révolte dans la foule devant l'insolente fierté de ces déclarations.

Il serait bon de noter au passage ces indices précurseurs, quelquefois, de graves événements, et ne pas oublier que les tyrannies n'ont qu'un temps.

L'attitude prise par le corps ecclésiastique en cette circonstance, attitude qui certainement

était accentuée et exagérée par le dépit d'avoir à répondre à de pauvres hères comme ces gens du CANADA-REVUE qu'on avait tant de joie à dépouiller, a plus douloureusement affecté, qu'on ne le croit à l'archevêché, notre population intelligente.

Ces paroles de défi qui ont été colportées en dehors de l'enceinte du tribunal ont pénétré dans le peuple, et l'on ne se rend peut-être pas compte de la profonde impression qu'elles ont produite.

De toutes parts, le premier mouvement a été un mouvement de révolte qui s'est communiqué comme un trainée de poudre.

De bons conseils ont prévalu depuis, nous n'en doutons pas ; ces messieurs sont assez habiles pour avoir été, en sous-main, réparer le tort qu'ils s'étaient causé, mais on ferait bien d'y regarder à deux fois avant de recommencer.

Il ne faut pas jouer avec le feu.

C'est un jeu bien dangereux que joue là notre clergé en cherchant à remonter le courant qui entraîne tous les esprits vers la démocratie et vers la liberté.

Eh quoi, lorsque le chef de l'Eglise, Léon XIII, entre largement dans la grande voie du progrès et de l'émancipation des masses, et cherche à faire de la religion un appui pour le faible, un réconfortant pour le désespéré, lorsque tous ses efforts, depuis quelques années, tendent à démocratiser l'Eglise et à forcer le peuple à voir en elle un remède contre l'oppression du capital et de la ploutocratie, lorsqu'il la pousse à aller aux petits enfants sans même exiger qu'ils aillent vers elle, nous voyons ici brandir crosses et goupillons, et nous laissons cette cohorte guerrière, qui grouille autour d'une mitre, nous crier brutalement, sans un mot d'explication, sans une parole de conciliation : à genoux, et obéissez !

Si l'un de nous lève le front, il est immédiatement marqué du signe de la ruine et voué à l'extermination.

Périssent l'Eglise plutôt qu'un principe ! est le cri de bataille qui a été réellement proféré !

Nous ne le relèverons pas, parce qu'il nous semble trop odieux et surtout trop dangereux,

mais nous l'enregistrons pour qu'il fasse date dans l'histoire.

D'ailleurs, il ne nous a pas étonné; nous pouvions nous attendre à toutes les extravagances en matière d'autoritarisme de la part des hommes qui, au lendemain même du commencement du procès, appelaient à eux dans une circonstance solennelle juges et magistrats, pour leur faire prendre un engagement formel de soutenir l'évêque envers et contre tout.

Mais ce qui a surtout surpris bien des légistes, qui ne s'attendaient pas à une telle prétention, c'est que les témoins théologiens de l'archevêché ont affirmé que l'Eglise catholique au Canada avait reconquis ses libertés par suite de la conquête, et qu'elle se trouvait, par conséquent, sous le règne d'une Reine Protestante, avoir plus de pouvoir et d'autorité que sous celui du grand monarque très chrétien.

La conquête anglaise a été l'émancipation de l'Eglise canadienne.

Voilà certainement une circonstance à laquelle messieurs les Anglais n'avaient pas songé et qui va leur donner à réfléchir.

Il y en a parmi eux qui reprochent bien duement à notre population canadienne-française de s'être laissée asservir au joug clérical, et qui attribuent à cette soumission le retard intellectuel et moral de notre peuple; que vont-ils dire, en apprenant, de la bouche même des membres autorisés du clergé, que ce sont eux qui sont responsables de cet état de choses et qu'il s'est établi à la faveur de la domination anglaise?

Mais, d'un autre côté, cette prétention cléricale explique bien des choses, et en particulier cette loyauté à toute épreuve de la hiérarchie catholique à l'égard de la couronne anglaise.

Voilà bien ce qui explique les souscriptions de 1805, les *Te Deum* d'Aboukir et Trafalgar, les souscriptions à la colonne Nelson, les excommunications de Mgr Briand, les mandements de 1837 et les excommunications de Mgr Lartigue.

La voilà la cause de ce dévouement insolite à Sa Majesté Victoria!

Oh! ce procès aura fourni de grandes et salutaires leçons pour tous.

La rétribution commence pour ceux qui ont impudemment faussé l'histoire religieuse de notre pays.

Nous avons vu sous son vrai jour la position réciproque du peuple et des partis vis-à-vis l'Eglise catholique, et il ne reste plus aux uns et aux autres qu'à agir en conséquence.

Comme on peut le voir, nous nous refusons à discuter les mérites du procès pour ce qui regarde le CANADA-REVUE.

Nous avons exposé la cause au tribunal, et nous attendons sa décision avec la certitude de notre droit.

Nous ignorons ce que l'avenir nous réserve, mais, dans tous les cas, nous sommes tout à fait décidés à faire valoir jusqu'au bout ce que nous considérons comme un bien inviolable: notre liberté de citoyen; et nous ne nous arrêterons pas avant d'avoir épuisé toutes les ressources que la loi met à notre disposition, puis, nous nous soumettrons, mais pas avant.

Nous ne voudrions pas cependant clore cet article, le premier qui paraît dans notre journal depuis le procès, sans rendre hommage à la haute impartialité et à la grande bienveillance de l'hon. juge Doherty, qui présidait le tribunal en cette occasion, et auquel nous sommes redevable de la plus équitable latitude pour l'établissement de notre preuve longue et pénible au milieu des difficultés de notre délicate situation.

DUROC.

LES TROIS MOUSQUETAIRES

Du haut du ciel, sa demeure dernière, Alexandre Dumas doit s'amuser extrêmement des tribulations que l'on fait subir à ses ouvrages.

Parmi ceux-ci, son roman des *Trois Mousquetaires* a particulièrement été mis en jeu dans notre bonne ville de Montréal.

On sait que le CANADA-REVUE a été voué à la réprobation divine et humaine pour avoir osé annoncer qu'il se proposait de donner ce chef-d'œuvre en feuilleton.

Quelque temps après, le *Monde* servait à ses lecteurs le roman à l'index, agrémenté d'illustrations folichonnes et d'une sorte de patronage archépiscopal.

Nous avons rêvé longtemps et vainement sur cette contradiction, et, après avoir renoncé à comprendre pourquoi ce qui était damnable dans le CANADA-REVUE était louable en passant par le *Monde*, nous avons continué nos travaux ordinaires.

Il y a trois semaines environ, la surprise du public était provoquée par une affiche étalée à toutes les devantures des magasins et ainsi conçue :

SALLE ST-JEAN-BAPTISTE, COIN RACHEL
ET SANGUINET

LES TROIS MOUSQUETAIRES

Drame en 5 actes, arrangé par L. Petitjean, lundi, 9 avril 1894, par la Cie Dramatique Française, avec le concours de MM. Jos. Charpentier, F. de Launay E. Meussot, L. Petitjean et d'autres amateurs distingués.

Sièges réservés, 35 cts; admission, 25 cts; portes ouvertes à 7 heures; levée du rideau à 8 heures.

Il s'agissait des *Trois Mousquetaires* d'Alexandre Dumas.

Quelqu'un, dans la presse, s'imagina, à la dernière heure, de trouver au moins étrange la représentation de ce drame, arrangé ou dérangé selon la morale. Les autorités, alors, malgré leur audace, n'osèrent pas porter ce défi au sens commun, et la pièce fut tirée.

Apprenant cette particularité le jour même de la représentation, notre directeur imagina une petite récréation amusante dont nous voulons faire profiter nos lecteurs.

Il téléphona et fit téléphoner par des tiers au presbytère de St-Jean-Baptiste, afin de savoir si, oui ou non, les *Trois Mousquetaires* seraient joués le soir.

De une heure à quatre, on fit trois demandes dans ce sens sans obtenir de réponse formelle, parce que les organisateurs attendaient des ordres de l'archevêché.

A partir de quatre heures, la cause était jugée, et Alexandre Dumas subissait une nouvelle défaite.

De quatre heures à six heures, on téléphona quatre fois, au nom d'une dame imaginaire. Voici les réponses :

1^{re} réponse. — " Nous ne jouons pas cette pièce-là à cause de plusieurs commentaires que l'on a faits. Nous jouons les *Fiancés d'Albanos*, joués par M. Petitjean et les autres. Si ça ne vous convient pas, nous sommes prêts à vous rembourser le montant de vos billets."

2^e réponse. — " Non, madame, nous ne jouons pas les *Trois Mousquetaires*, quoique la pièce en elle-

même ne soit pas mauvaise, car elle a été arrangée. Mais pour les *Trois Mousquetaires*, il y a trop de préjugés. Nous jouons les *Fiancés d'Albanos*."

Cette fois, on n'offrit pas de rembourser le prix des billets. L'inquiétude gagnait visiblement les organisateurs de la soirée.

3^e réponse.-- Nous avons téléphoné à l'archevêché en demandant M. le chanoine Archambault. Voici notre courte et concise conversation :

— M. Archambault, s'il vous plaît.

— Il est occupé; mais, attendez, je vais m'informer.

Au bout de trente secondes l'appareil parlait, et nous demandions :

— M. l'abbé, les *Trois Mousquetaires* qui devaient être représentés ce soir à la salle St-Jean-Baptiste sont-ils interdits ?

— Oui, madame; oui, madame!

Un peu plus tard, notre directeur, voulant vivre en paix avec sa conscience, téléphona au Grand-Vicaire pour lui faire part de ses doutes. Il lui demanda si, dans le cas où on jouerait les *Trois Mousquetaires* à St-Jean-Baptiste, il pourrait assister à la représentation sans danger pour son salut.

Il va sans dire que M. le Grand Vicaire ignorait le nom de son interlocuteur.

Il répondit :

— " On peut y aller, mais ce n'est pas louable."

Attrappe!

Maintenant, si nos lecteurs ont du temps à perdre, qu'ils tirent une conclusion de cette petite histoire.

LYNX.

FAISONS-NOUS MOINES!

Le dix avril écoulé, en dépit de toutes les entraves apportées à l'exercice de la justice, notre demande contre l'archevêque était soumise au juge Doherty, siégeant en cour supérieure.

Les journaux quotidiens ont relaté les phases de cette cause si justement et si tristement célèbre; aussi ne relèverai-je, parmi les incidents du procès, que ceux dignes de remarque ou les faits susceptibles de fournir un enseignement aux infortunés tributaires de Nos Seigneurs les évêques.

On a entendu, au nombre des témoins, deux théologiens experts, qui sont venus déclarer que le pouvoir ecclésiastique primait tous les pouvoirs; que son autorité était souveraine, qu'elle s'étendait à tout et à tous, et que les sentences ecclésiastiques n'avaient pas besoin d'être motivées.

Selon les théologiens, le clergé, c'est la Toute-Puissance ; c'est le droit et c'est la loi ; c'est le juge et le bourreau.

Rien n'est changé ici-bas, depuis que nous croyons être sortis des ténèbres du moyen-âge. L'absolutisme clérical réclame de nos jours les mêmes privilèges monstrueux que réclamait Grégoire XI par sa fautive bulle *In cæna Domini*.

Si ces revendications cléricales étaient admises, les conséquences anti-sociales seraient la destruction de toute puissance civile, et l'autocratie théocratique du prêtre-roi qui soumettrait tout à son autorité absolue. Il pourrait alors changer ou abolir à son gré les lois des nations, et leur substituer le système ecclésiastique rêvé par l'ambition inextinguible des papes, ambition résumée par cette formule insolente de Grégoire VII : *Tous les hommes sont les sujets des papes ; l'Eglise doit, seule, exercer le pouvoir législatif dans le monde entier ; tous lui doivent fidélité et tribut.*

Cette formule a été rééditée et aggravée en 1864 par Pie IX sous une forme nouvelle : l'encyclique *Quanta cura* et le *Syllabus*.

Les discordes qui ont ravagé le monde, les massacres et les croisades qui l'ont ensanglanté, l'inquisition qui l'a couvert de gibets et de bûchers, n'eurent d'autres sources que les horribles bulles des papes, et cet amas de fausses décrétales dont la substance concourrait à la monstrueuse création de l'œuvre grégorienne.

Si cette œuvre était couronnée par un succès toujours poursuivi, les actions et les consciences, les personnes et les biens de tous les peuples appartiendraient absolument au pape, devenu un despote universel ; la personne et les biens des religieux jouiraient, au contraire, d'une redoutable inviolabilité.

La bulle *In cæna Domini*, qui passe justement pour la plus haute expression de l'arrogance et de l'ambition papales, a été sanctionnée et modifiée dans un sens plus menaçant encore pour les sociétés, par Benoît III et par Paul V, avant de fournir à Pie IX les éléments de son *Syllabus*.

Et c'est sur cette émanation de l'autorité pontificale, déléguée aux évêques, que l'on voudrait faire reposer les prétendus droits du clergé à diriger toutes les affaires temporelles des peuples ? Ne voit-on pas que cette autorité n'est qu'une usurpation violente du droit naturel ; qu'elle est un attentat à la dignité humaine, un démenti à la raison ?

Quoi ! nous avons tous les devoirs sans avoir aucun droit ! Nous devons supporter toutes les charges, subir toutes les peines, toutes les humiliations,

tous les esclavages, sans pouvoir même murmurer contre nos tyrans et tenter de briser nos chaînes !

Le pouvoir ecclésiastique n'affirme pas seulement son autorité en matière spirituelle ; il prétend encore légiférer en matière temporelle, ou du moins exciper du droit civil !

Faisons le dénombrement des fidèles, ou réputés tels, et celui de l'armée cléricale ; voyons ensuite si les intérêts de celle-ci ne sont pas en antagonisme flagrant avec les intérêts de ceux-là, et nous constaterons que le droit naturel ne peut accorder des privilèges qu'à la condition de ne pas léser les intérêts du plus grand nombre.

Mais les intérêts matériels et moraux du troupeau ne comptent pas pour les théologiens. Lorsque le clergé ne peut éviter un conflit avec l'autorité civile, il fait semblant de se soumettre et feint de donner l'exemple de l'obéissance aux pouvoirs constitués. Quand il a donné cette satisfaction à la foule aveugle, le clergé a mille moyens d'éluder les décisions de la justice séculière. C'est Suarez, l'un des grands docteurs de l'Eglise, qui lui a fourni le meilleur procédé pour tourner *canoniquement* toutes les difficultés, par l'usage judicieux de la *restriction mentale*.

Voilà comment s'exprime ce révérend Père, dans son ouvrage *DE LA VERTU ET DE L'ÉTAT DE LA RELIGION*, t. II, livre III. *Du précepte du serment* :

"Je dis premièrement qu'il n'y a point intrinsèquement du mal d'user d'équivoque en faisant un serment ; d'où il suit qu'il n'y a point un parjure."

Tous les théologiens partagent l'avis de Suarez sur la faculté d'user d'un serment amphibologique mêlé de restrictions mentales, "car on peut sous-entendre qu'on jure sans aucune équivoque *injuste*, et que mentir, c'est parler contre sa propre pensée. Pour plus grande sûreté, il faut, lorsqu'on commence à dire *je jure*, ajouter *tout bas* cette restriction mentale : *que aujourd'hui*, et continuer *tout haut* : *que je ferai ceci* ou que *je me soumettrai à cela*. On ne s'engage donc pas pour le lendemain."

Ceux qui voudront contrôler l'exactitude de cette abominable théorie liront avec profit les ouvrages des pères Jean Eudémon, Ferdinand de Castro Palao, Vincent Fillucius, etc.

C'est sous cette morale plus que douteuse que l'on veut nous courber. C'est pour nous forcer de concourir à l'accroissement de la puissance et de la fortune ecclésiastiques que la théologie a été inventée.

Grâce à cette science essentiellement chicanière, les théologiens ne sont jamais dans l'embarras. Ils édifient et détruisent avec le même outil, semant

l'ahurissement dans les esprits les plus réfléchis et les plus éclairés. Y a-t-il quelque chose de plus odieux que cette proposition tirée de St Mathieu, chap. VIII, v. 10 :

Je leur parle en paraboles, afin qu'en voyant ils ne voient point, et qu'en entendant ils n'entendent point.

La philosophie chrétienne est déshonorée par des sophismes théologiques qui outragent la raison, et corrompue par les ambitions cléricales.

Ces ambitions broient tout ce qui est un obstacle à leur satisfaction. Elles naissent dans les rangs inférieurs du clergé, et ceux qui en sont dévorés n'hésitent jamais à bouleverser les consciences, à détruire les réputations, à jeter la ruine, la désolation, et parfois le déshonneur dans les familles, pour assouvir leurs funestes appétits.

Dans le procès du CANADA-REVUE contre l'archevêque de Montréal, il apparaît que Monseigneur est presque autant que nous victime des ambitions ecclésiastiques. Il a condamné le journal sans l'avoir lu, comme il a signé son mandement de proscription peut-être sans pouvoir le modifier.

L'histoire abonde en exemples où la servitude des prélats et même des papes est lumineusement démontrée.

En voici un exemple qui n'est pas sans analogie dans le cas qui nous occupe.

Le célèbre oratorien, le P. Quesnel, avait écrit un ouvrage intitulé *Les réflexions morales*. Cet ouvrage produisit sur les jésuites l'effet d'un coup de cravache en plein visage.

Chacun sait que les jansénistes étaient les champions de l'Eglise gallicane, et qu'entre cette église et la sombre institution de Loyola une opposition sourde, une haine implacable avaient toujours régné.

Le P. Letellier, jésuite fatal, confesseur de Louis XIV, était l'antagoniste le plus violent du P. Quesnel. Il ne laissa ni trêve ni repos au roi gâteux tant que ce monarque, affilié à la Société de Jésus, n'eut pas contraint le pape Clément XI à lancer sa fameuse bulle *Unigenitus*,—événement qui se produisit le 8 septembre 1713. Cette bulle condamnait cent et une propositions du P. Quesnel.

Clément XI en porte la responsabilité, tout comme Mgr. Fabre porte celle de sa lettre concernant le CANADA-REVUE; mais il convient de remarquer que la bulle *Unigenitus* a été rédigée, sur les indications du P. Letellier, par les cardinaux Fabroni et d'Aubenton.

Ces deux porte-pourpre étaient les âmes damnées des jésuites, et la bulle qu'ils avaient fait édicter par le pape exaltait les maximes ultramontaines, pros-

crivait le livre du P. Quesnel—"sous quelque titre et en quelque langue qu'il eût été ou qu'il pût être imprimé."

Les cent et une propositions qu'elle condamnait étaient dénoncées comme "séditieuses, impies, blasphématoires, hérétiques, renouvelant certaines erreurs de Luther et de Calvin."

La bulle *Unigenitus* était cependant la condamnation des doctrines de Saint Paul et de Saint Augustin, des Pères de l'Eglise et des conciles généraux qui les avaient approuvées. Mais qu'importent la justice, la logique ou même le sens commun, aux théocrates avides de puissance!

Les clauses comminatoires de la bulle *Unigenitus* menaçaient des peines spirituelles et temporelles portées contre les hérétiques, les fidèles "de l'un ou de l'autre sexe" qui enseigneraient ces propositions ou qui les discuteraient, à moins que ce ne fût pour les combattre.

Cette bulle souleva partout contre le pape une véhémence réprobation; des cardinaux, des évêques, des prêtres, et les chefs des principaux ordres monastiques adressèrent à Clément XI d'énergiques protestations;

—Vous êtes, lui disaient les protestataires, au nombre desquels on comptait la majorité des membres du Sacré-Collège, vous êtes le premier des successeurs de Saint Pierre qui ait osé porter une main brutale sur les textes sacrés des livres saints et flétrir par une censure de complaisance les plus sublimes propositions de Saint Paul.

Clément XI pleurait et ne donnait que des réponses évasives. (Cel Mgr. Fabre disant à nos envoyés: "Oh! mes pauvres enfants!... mes pauvres enfants!... je ne suis pas seul!...")

Le souverain pontife finit par avouer qu'il ne trouvait rien à reprendre aux maximes que sa bulle flétrissait.

—"Pourquoi, lui demandait l'ambassadeur de France, Votre Sainteté a-t-elle élevé à cent et une les propositions condamnées, sans en spécifier aucune?"

Le pape répondit:

—Que vouliez-vous que je fisse? Je ne trouve rien à reprendre dans le livre du P. Quesnel; mais le P. Letellier ayant affirmé au roi qu'il contenait plus de cent propositions censurables, d'Aubenton et Fabroni, qui sont tous deux Jésuites, m'ont tenu le pied sur la gorge pour que je dépassasse ce nombre; je n'en ai mis qu'une de plus."

La plupart des évêques et des prêtres français repoussèrent la bulle qui portait atteinte aux libertés

de l'église gallicane, et le duc de Saint Simon s'exprime ainsi à son sujet :

"La *Constitution Unigenitus* était aussi fatale à l'Etat qu'avantageuse aux Jésuites, aux ultramontains, aux prêtres ignorants, aux moines fripons, à tous les scélérats des ordres réguliers et séculiers; ses conséquences engendrèrent les désordres, les perfidies, la violence et les persécutions, sous lesquelles le royaume a gémi pendant plus de trente années; elle a produit des effets si étendus et si affreux que la morale, les usages, les lois mêmes en ont été bouleversées; elle a fait remplacer les tribunaux ordinaires par des commissions militaires qui n'ont point cessé d'inonder la France de lettres de cachet et qui ont complètement anéanti la justice."

Telle fut l'œuvre des Jésuites et de Louis XIV!

Mais la persécution fortifia le jansénisme, et les éditions clandestines des *Réflexions morales* se multiplièrent. Chacun voulut connaître le livre anathématisé: chacun le connut.

La Sorbonne résista pendant six mois, mais elle finit par céder aux instances de Louis XIV, vieillard envouté par les Jésuites, et elle enregistra, le 5 mars 1714, la bulle *Unigenitus*.

Cet exemple, si fréquemment répété dans l'histoire, montre combien les haines, les rivalités, les ambitions et la cupidité cléricales sont implacables.

Pour ces hommes, pour ces cœurs secs qui ont fui tous les foyers, repoussé toutes les charges sociales, renié la famille et déserté la patrie, qu'importent les larmes, les misères et les douleurs de l'humanité!

Il nous appartient, à nous pères de famille et citoyens utiles, de réagir contre une anomalie monstrueuse qui met l'arbitraire féroce aux mains d'une classe relativement minime; et si nos lois civiles sont impuissantes à assurer le libre exercice de nos droits, recourons à l'infailible moyen qui nous mettra à l'abri des exactions du clergé, qui nous placera sur un pied d'égalité avec les puissants: partageons les tailles qu'ils nous imposent, revendiquons une partie de ce qu'ils nous ont soustrait, tutoyons nos égaux, et tapons sur le ventre des révérends, nos pareils:

Faisons-nous moines!

HENRI ROULLAUD.

UN BON JEUNE HOMME

Il y a quelques jours, un jeune employé de la Corporation, nommé H..., qui tire vanité d'être un parfait tory, rencontra quatre joyeux lurons au parc Lépine, à la Longue-Pointe.

Ce monsieur ayant pris part à la conversation des

quatre amis, sans y avoir été convié, fut mystifié de la plus remarquable façon.

Mais comme il ne nous convient pas d'ajouter quelque chose à sa courtoisie, nous ne parlons de l'aventure que pour signaler un état mental qui ne lui est pas particulier, et qui indique bien le degré d'abâtissement dans lequel une trop nombreuse catégorie de la population est tombée.

On parlait du procès du CANADA-REVUE :

Le bon jeune homme s'exprima ainsi :

— Quand même Monseigneur aurait tort, c'est Monseigneur, et on ne doit pas plus y toucher qu'on ne devait toucher à la reine, du temps de Philippe V. Pour ma part, si Monseigneur m'attaquait sur la route, s'il arrachait mes habits, s'il me battait même, je ne dirais rien, et je souffrirais cela pour l'amour de Dieu. Voilà, conclut le pieux tory, comment je comprends la religion.

Ce jeune homme, ont pensé les quatre auditeurs, est évidemment un stoïcien.

Mais ils ont su depuis qu'il était célibataire, et cette qualité diminue sensiblement l'admiration à laquelle sa touchante résignation lui donnait droit

LAFLAMBERGE.

THEATRE FRANCAIS

CHRONIQUE

Après le succès des *Mousquetaires au Couvent*, Théâtre français vient d'en remporter un nouveau non moins brillant que le précédent, avec *Gillette de Narbonne*.

Gillette de Narbonne est une des bonnes partitions de Audran, mais l'auteur a légèrement exagéré en qualifiant son œuvre d'*opéra-comique*.

Gillette de Narbonne ne sort pas du genre *opérette*, mais, dans ce genre, elle tient une place fort honorable, et justifie le succès qu'elle a remporté partout.

Le livret seul suffirait au triomphe de la pièce. Ces trois actes sont remplis de mots drôles et abondent en situations cocasses. Les rôles sont bien dessinés; le grotesque a été évité avec soin, et si la vraisemblance ne permet pas de soumettre cette pièce à une analyse rigoureuse, l'impression ressentie par les spectateurs est si jubilante que tous les crocs-en-jambe donnés à la vérité disparaissent et laissent le public jouir d'une action très amusante et fort bien liée, dès que l'esprit a fait la part des conventions théâtrales.

Cette pièce a été pour M. Giraud l'occasion d'un nouveau succès. Dans le rôle de *Griffardin*, il nous

a montré un vieux pédant, ridicule et grognon, berné par son élève et trompé par sa jeune femme ; furieux lorsque son honneur conjugal ne court aucun risque, et satisfait lorsqu'il n'a plus rien à enlever à Ménélas.

Tous les autres artistes ont joué avec la même perfection, et cet ensemble a produit des soirées si agréables que le public a demandé deux représentations supplémentaires de cette œuvre extra-hilarante.

La musique écrite par Audran sur le poème de Clivot et Duru est très originale, très fine et très enlevante. Les motifs les plus remarquables sont, au premier acte : La *chanson provençale*, sur un mouvement de valse, chantée par Mme Blonville, une ravissante *Gillette*, tour à tour joyeuse, tendre, martiale, dédaigneuse et indulgente, selon les différentes incarnations que son rôle lui impose.

Après vient l'air de Roger, chanté par M. Montfort, qui a, dans ce personnage, l'occasion de charmer le public à l'aide des séductions de sa voix et de son élégante prestance.

Le duo d'amour, *Souvenir des jeunes ans*, murmuré par Gillette et Roger, est d'une douceur ravissante ; c'est une valse lente, pleine de tendresse, qui fait partager les sentiments qu'elle exprime.

N'oublions pas, surtout, la *Ronde* chantée par Mlle Loys, sous les traits de *Rosita*. Cette ronde, avec sa reprise en chœur et ses mh! mh! mh! imitant des baisers en accompagnement, est tout à fait originale.

Dans le rôle de *Rosita*, Mlle Loys est d'une grâce et d'une fraîcheur inexprimables.

Le final du premier acte, très bien enlevé par les chœurs, répète le motif de l'air de *Roger* et place aux lèvres des spectateurs un fredonnement martial.

Retenons du second acte le *chœur des soldats* ; la *Romançe* de Roger ; le trio entre Roger, *Rosita* et Olivier (Valdy), très bien traité et d'un effet comique dont les artistes ont su ne pas abuser. M. Valdy a représenté un jeune prince écolier avec un art très remarquable.

Puis la chanson de *Briquet*, d'un rythme tout particulier, chantée par Mme Blonville sous les traits d'un jeune officier. Mme Blonville détaille ses couplets avec un chic, une bonne humeur gaillarde qui lui valent chaque fois des rappels frénétiques.

Après, c'est le tour de Mlle Loys avec ses couplets si drôles du *Turlututu*, et nous arrivons au final du second acte qui, à mon humble avis, est la plus belle page de la partition. Ce final, d'une grande allure, d'une facture magistrale, est digne d'un maître.

Le troisième acte n'a rien de bien remarquable si

ce n'est l'*ariette* chantée par Mme Blonville dans la scène où elle rencontre Roger, et le *duetto* entre les deux époux réconciliés.

Le couplet final est dit en concerto par tous les artistes, et Mme Blonville termine par le refrain de sa chanson provençale du premier acte, reprise par le chœur.

La musique de *Gillette de Narbonne* ne vaut pas celle du *Grand Mogol*, du même auteur, ni celle de "Boccace," de Suppé. Mais elle a son originalité ; elle produit des effets amenés par des moyens adroits ; c'est un art factice peut-être, mais l'impression reçue est satisfaisante et le public n'en demande pas davantage.

Il a raison, le public. Il vaut mieux respirer le parfum d'une fleur que de rechercher les éléments parfois délétères qui la composent.

"Gillette de Narbonne" laissera un bon souvenir aux habitués du théâtre, et je souhaite que les deux nouvelles et dernières pièces de la saison : *La Grande Duchesse* et *Serment d'Amour* aient le même succès et le même sort.

La représentation de la *Grande Duchesse*, donnée jeudi soir pour la soirée d'adieu de notre sympathique chef d'orchestre, M. Dorel, a été d'une faiblesse désespérante.

Les rôles n'étaient pas sus, et même la partie chantée avait besoin d'être soufflée.

Je n'insiste pas sur cette défaillance générale, que je ne sais vraiment à quoi attribuer ; je n'aurais même pas parlé de cette soirée si la *Minerve*, toujours à côté de la vérité, n'avait cru devoir emboucher sa bonne trompette pour sonner le succès de la *Grande Duchesse*.

C'est par trop bête ou par trop ironique !

Mais laissons la *Minerve* responsable de ses jugements toujours risibles, et occupons-nous de la façon dont elle les habille.

Le brillant génie qui préside aux décisions artistiques de la vénérable gazette s'est permis de commettre la phrase suivante :

"M. Corriveau présenta aussi au nom du club un "cadeau à M. Montfort, qui venait de chanter "l'hymne favorite des Trappeurs, revêtu de leur costume bleu et blanc et raquettes dans le dos."

HYMNE FAVORITE ! Ah ! cher confrère, mon *insignifiance* ne va pas jusqu'à m'autoriser le luxe d'une pareille licence !

Hymne à deux genres, savant publiciste ; ne le savez-vous pas ? Ce mot est féminin quand il s'agit

d'un chant religieux : *L'hymne de saint Jean est merveilleuse.*

Dans tous les autres cas, il est masculin : *L'hymne favori des Trappeurs est merveilleux.*

Maintenant, voyez-vous Montfort avec des raquettes DANS le dos !

Pauvre garçon, comme il doit souffrir !

Je suppose que l'auteur de cette belle phrase avait, au moment critique de l'inspiration, un bon diner SUR l'estomac, mais qu'il n'avait pas ses lunettes DANS les yeux ; sans ce double accident, il se serait souvenu que tous les hagiographes disent de Benoit Labre : Il avait des poux SUR la tête, et non des poux DANS la tête.

Allons, allons ! aimable et gracieux confrère, pas tant de discrétion à l'avenir. Dans les cas embarrassants, adressez-vous à moi sans crainte.

Mon *insignifiance* est à votre service.

HENRI ROULLAUD

MIRACLE CONTESTE

M. le docteur J. B. A. Lamarche, professeur d'obstétrique à l'Université-Laval, vient d'intenter une action en dommages-intérêts, pour une somme de \$199,99, à M. le chanoine Bruchési, en raison des faits suivants :

Dans le courant de mars dernier, le docteur Lamarche fut appelé auprès de sa cliente habituelle, Mme Bruchési, afin de l'assister dans un cas d'accouchement. C'était la onzième fois que le docteur Lamarche prodiguait ses soins à la patiente dans une semblable occurrence.

Les couches de Mme Bruchési ont généralement été faciles, sauf la première et la dernière. La première a mis les jours de la jeune femme en danger, mais, grâce aux soins dévoués et éclairés du docteur Lamarche, la malade a pu braver les accidents qui s'étaient produits.

La dernière fois, trois accidents successifs, d'une extrême gravité, ont conduit la malade au seuil du tombeau. L'accouchement a eu lieu le 26 mars ; aussitôt après, un des accidents les plus redoutables se manifestait : la fièvre puerpérale.

Le péril était si imminent, que le docteur Lamarche crut devoir appeler en consultation un de ses confrères. L'examen eut lieu, et, après entente, le docteur Lamarche continua ses soins à la malade.

Le 4 ou le 5 avril, craignant que les ressources de la science ne fussent impuissantes, il conseilla à la famille d'appeler le confesseur de Mme Bruchési.

Celui-ci vint auprès de la mourante, la confessa, et lui donna l'extrême-onction. Le docteur se retira pendant la confession, mais il assista à l'administration des derniers sacrements, et il ne quitta la malade que lorsque tout danger immédiat eût été écarté.

Après avoir évité les conséquences de cette grave complication, le docteur Lamarche eut à lutter contre la manie puerpérale qui avait atteint sa cliente. Dans ce cas, le rôle du médecin est presque expectatif, et son rôle se borne à une observation attentive des phénomènes qui accompagnent cette affection, afin d'en réduire les dangers. Le médecin, lorsqu'il est réellement savant, ne s'attribue jamais le retour à la raison de sa malade : il l'impute à Dieu seul, selon la belle parole d'Ambroise Paré : *Je le pausai, Dieu le guérit.*

Grâce à la divine providence, la manie puerpérale disparut rapidement chez Mme Bruchési, mais un autre accident se produisit incontinent : une hémorragie extrêmement grave.

Après trois visites nocturnes, visites qui alternaient avec deux autres que le savant professeur avait dû faire à une autre cliente sur laquelle il avait pratiqué une opération suprême, le docteur Lamarche se rendit auprès de Mme Bruchési, et il eut enfin l'immense joie de pouvoir déclarer à la famille éplorée que la malade était sauvée.

Le docteur Lamarche donne ses soins à la famille depuis dix-huit années ; il a, comme nous le disons plus haut, présidé à la naissance de onze enfants de sa cliente, et sa position dans la famille était plus celle d'un ami que d'un médecin.

Après avoir constaté l'heureuse issue de cette crise redoutable, le docteur Lamarche reçut les félicitations émuës de toute la famille, et particulièrement celles de la malade, qui lui dit :

— "Que ne vous dois-je pas, docteur ! Sans vous, je serais dans la terre à cette heure."

Ah ! que de tels élans doivent être doux pour un cœur droit, pour une âme élevée !

Ceci se passait le vendredi, 6 avril.

Le lendemain, le docteur Lamarche recevait la visite du chanoine Bruchési, agissant, en apparence du moins, au nom de la famille dont il avait semblé être le mandataire, tant par son caractère que par les liens de parenté qui l'unissent à Mme Bruchési, sa belle-sœur, et par les démarches qu'il avait faites antérieurement auprès du docteur Lamarche.

Il lui déclara nettement que ses soins étaient désormais inutiles, et qu'il serait bien avisé de ne plus se présenter chez sa belle-sœur.

M. le chanoine, après protestations du docteur,

donna alors quelques raisons non valables et outrageantes pour le savoir et la dignité du savant professeur de notre Université.

Les choses en étaient là, et M. Lamarche, habitué par état à passer sur les caprices et même sur l'ingratitude de ses malades, aurait mis cette indécatesse dans le tiroir secret où il classe d'ordinaire toutes les défaillances humaines dont il est témoin chaque jour, lorsque, le 10 avril, le journal le *Monde* publia, sous un titre à sensation, l'histoire d'une cure miraculeuse accomplie par le rév. Fr. Didace, un saint national tombé dans l'oubli.

Cette fois, c'en était trop.

Le docteur Lamarche, comme la plupart de ses confrères, consent bien à subir les avanies que des clients, oublieux des services rendus, lui infligent trop fréquemment; mais il lui était interdit, au nom de la situation qu'il occupe dans le monde médical, de laisser accréditer une fable dont sa réputation faisait tous les frais.

Le docteur Lamarche a, durant de longues années, habité le faubourg St-Joseph où demeure Mme Bruchési; il est connu de tout le monde, sans exception, et prodigue ses soins aux sept-dixièmes de la population.

Il est notoirement connu pour être le médecin de la famille Bruchési, et surtout pour avoir traité la malade en question dans sa dernière maladie.

Le congédier brutalement dans ces conditions et faire publier que le retour de sa cliente à la vie et à la santé est uniquement dû à un miracle du Fr. Didace, c'est la négation systématique de l'art médical en général et le démenti du dévouement sublime qui a guidé le docteur dans l'exercice de sa profession.

Il devait à sa réputation de protester contre cette façon d'agir à son égard, et il devait encore plus à la dignité du corps médical tout entier une protestation énergique et efficace contre ces affirmations téméraires, aussi nuisibles aux médecins qu'à leurs clients.

LUPUS.

BELLE REFORME

Au sujet de l'abbé Le Rebours, le curé de la Madeleine, qui est mort des suites de la commotion nerveuse, causée par l'attentat anarchiste de Pauwels, nous trouvons dans le *Gaulois* un curieux souvenir:

L'abbé Le Rebours avait fondé avec l'abbé Pételot et d'autres prêtres, une société dite "du bois blanc". C'était une association de laïques et de prêtres, qui s'engageaient

à vivre le plus simplement possible, à renoncer au luxe, à toutes les molleses de la vie; et l'on prétendait que les membres de cette Association s'interdisaient tout autre mobilier que celui de bois blanc.

Il faut reconnaître que cette association n'eut guère de succès. Le bois blanc ne put pénétrer dans les salons...

Pauvre bois blanc!

Il n'aurait pas davantage de succès si l'on voulait l'introduire au Canada.

Y pensez-vous: bouleverser ces beaux presbytères, avec de moelleux sofas, des tapis superbes, des lits rebondissants?

Mais il y aurait une révolte si un nouveau Pierre l'Ermite essayait de prêcher cette croisade chez nos petits vicaires, qui aspirent à une cure uniquement pour avoir maison montée.

D'ailleurs, dans notre population, l'idée de curé ne va-t-elle pas avec un beau cheval, une belle carriole, de belles robes, un beau salon, un bon lit, une belle maison, une bonne table?

Notre population est tellement faite à cette idée et est tellement abêtie par le système, que c'est elle qui se révolterait si on voulait ramener le clergé à la simplicité primitive.

Quand on pense qu'il y a de ces imbéciles qui sont fiers que leur curé soit mieux entretenu que celui du voisin! Des imbéciles qui refuseraient d'envoyer leur fils à l'école et qui se saignent pour acheter une voiture ou un cheval à leur curé.

Oh, tout cet argent gaspillé! Quelle honte!

Quand on pense que les Pères du St Sacrement, venus dans le pays, il y a trois ans, sans le sou, gueux c'est le cas de le dire, comme des rats d'église, sont aujourd'hui propriétaires d'immeubles valant cent mille piastres, et ne payant pas de taxes, qui ont été prélevés sur le budget de la population ouvrière qui les entoure.

C'est une honte.

Et n'a-t-on pas vu l'autre jour ces mêmes Pères organiser un bazar, qui a rapporté, suivant les chiffres qu'ils avouent eux-mêmes, la somme de

\$5,600!

Se rend-on compte de ce que représente cette somme enlevée à l'épargne, et pourquoi?

Vous croyez peut-être que c'est pour la charité, que c'est pour soulager quelques infortunes, quelques tristesses, quelques misères poignantes.

Pas du tout,

C'est pour embellir le séjour des Pères du St Sacrement, des continuateurs de l'œuvre du Christ né dans une étable.

C'est une honte.

Et ce qui est encore plus odieux, c'est que nos femmes et nos filles se prêtent à ce scandaleux commerce.

De quelle manière la femme a-t-elle donc l'esprit pétri pour qu'une soutane lui fasse ainsi perdre la tête?

D'honnêtes femmes, d'honnêtes jeunes filles se sont données en spectacle, en marchandise presque, pendant une semaine, pour recueillir ces deniers arrachés à l'orphelin qui seront dépensés en orgies et en soupers pantagruéliques.

Quels philtres ont donc ces hommes noirs pour affoler ces pauvres êtres sans cervelle?

Des mères de famille, et leurs filles, qui ne feraient pas œuvre de leurs dix doigts pour épargner une piastre à la maison, s'installent en cuisinières pour ces bons pères.

Toutes ces représentantes de la haute société, qui ne voudraient pas pour un empire souiller leur robe immaculée au contact du pauvre peuple, qui relèvent leur jupe pour passer dans les quartiers pauvres et secouent leur gant après avoir donné l'obole au mendiant, se font chattes, suppliantes, séductrices pour le pâle gommeux interlope qui vient au bazar pour se payer la conversation et les doux sourires des filles de la haute.

Tout ça c'est pour les bons Pères!

A quelles scènes scandaleuses n'assiste-t-on pas dans ces réunions; quelle tristesse ne s'empare-t-elle pas de tous en voyant tout cet essaim féminin se pâmer et tomber en attaques hystériques lorsqu'un bon père vient à frôler leurs épaules de sa soutane!

Excusez l'expression; mais elle rend la pensée en présence des scènes auxquelles nous venons d'assister.

Un ami qui revenait navré du Bazar nous disait avec dégoût:

"On aurait dit une bande de possédées!"

Voilà l'expression d'opinion d'un homme posé peu excitable, très sceptique et qui s'emballé difficilement.

Et il ajoutait avec tristesse:

"Quand on pense que pour la conférence de Fréchette en l'honneur de Chénier on n'a pas réuni cent piastres!

"Quand il s'agit d'immortaliser la mémoire d'un héros canadien qui s'est fait tuer, les armes à la main, pour la conquête de nos libertés, on ne trouve que quelques âmes d'élite prêtes à tous les sacrifices.

"Par contre, si c'est une congrégation quelconque qui bat le rappel des écus pour arrondir sa bourse, alors la tourbe se remue et se jette à quatre pattes en retournant ses poches et en criant:

"De grâce dépouillez-nous!"

Voilà les désolantes réflexions qui nous étaient communiquées l'autre jour en face de ce chiffre monstrueux de

\$5,600

jeté en pâture à ces minotaures implantés sur nos rives pour enlever le pain de la bouche de nos enfants

Nous voilà bien loin de l'abbé LeRebours et de ses meubles de bois blanc.

Mais aussi, quelle leçon!

Il est vrai que l'abbé LeRebours avait refusé quatorze fois d'être évêque.

Trouvez-en un capable de cela au Canada.

JUVENAL.

LES PRÊTRES ET LE MARIAGE

De la *Lanterne*:

L'abbé Lemire, trouvant qu'on ne se marie pas assez, vient de déposer une proposition de loi tendant à faire disparaître quelques-unes des difficultés dont le Code Civil a entouré le mariage.

Une pareille initiative, venant d'un prêtre, ne laisse pas que de prêter au moins à sourire. Le brave abbé, avant de déposer sa proposition de loi, a dû être en proie à de douloureuses perplexités, et j'imagine que celui qui aurait pu être témoin de ce qui se passait à ce moment dans sa boîte crânienne aurait assisté à une "tempête sous une calotte" pour le moins aussi tumultueuse que celle dont Victor Hugo, dans les *Misérables*, nous a laissé l'émouvant récit.

Si l'abbé Lemire était logique, il donnerait comme pendant à sa proposition législative une demande d'abrogation des canons ecclésiastiques qui interdisent le mariage des prêtres. Ce ne serait après tout qu'un retour aux premiers temps de l'Eglise; et du coup rentrerait dans la circulation matrimoniale les cent vingt ou cent trente mille célibataires en soutane ou cornette que leur vœu seul en tient à l'écart.

ASSISTANCE PUBLIQUE

— Une pauvre femme de 70 ans, sans aucun moyen d'existence, et nommée Margaret O'Hara, a demandé au recorder la faveur d'être envoyée en prison pour y mourir en paix. Le juge lui a accordé 4 mois de prison.

MIRACLES

C'est vraiment à croire que les annonces des Pilules Roses ont créé une recrudescence de miracles dans notre bonne vieille province de Québec. On n'en a jamais tant vu que depuis quelque temps.

A part le miracle du Frère Didace dont il est fait justice dans un autre article.

Mais ce n'est pas le seul.

Il n'est bruit dans le comté Champlain que de faits étranges qui se passent dans le rang St-Alexis, paroisse de St-Maurice, comté de Champlain.

Il y a quelques semaines, mourait dans une ferme du rang et de la paroisse indiqués plus haut, un nommé Lanouette. Après sa mort, la ferme fut vendue à Gustave Normandin.

Or, depuis plusieurs semaines, on dit que la maison de feu Lanouette est hantée. Tous les soirs on voit apparaître aux fenêtres une boule de feu qui s'agite en tous sens. En même temps, on entend battre les portes et pousser des cris épouvantables, et un bruit comme si quelqu'un traînait des chaînes dans les escaliers.

À plusieurs reprises, les habitants de la paroisse se sont rendus près de la maison et ont cherché à pénétrer le mystère. Une fois ils étaient 150. Dès qu'ils ont entr'ouvert les contrevents, ils auraient été obligés de se retirer, car le *revenant* (?) ou plutôt la *tête de feu* leur lançait des bouffées à les aveugler. Un cultivateur, H. Guilbault, aurait même fait une maladie de la peur que lui a causée l'*halaine de feu* du revenant.

Les commères prétendent que Lanouette n'est pas tranquille dans sa tombe parce qu'on aurait oublié de remplir quelqu'une de ses dernières volontés. M. le curé Prince, consulté, a conseillé des prières et des messes.

* *

D'aucuns prétendent qu'il y a là quelque comédie qui serait une répétition des "Cloches de Corneville," et ne désespèrent point de pincer le Gaspard.

Cela nous remet en mémoire un incident qui a causé une sensation énorme il y a une vingtaine d'années à Stanfold.

La veille du Jour des Morts, sur les 9 heures du soir, la cloche de l'église paroissiale se met tout à coup à tinter. Ce tocsin funèbre attire la population entière. On vient même des concessions pour voir ce que cela veut dire, et de temps à autre la cloche continue à sonner d'elle-même, ou mue par une main invisible. Tout le monde se met en prières. Dans toute la paroisse, il n'y avait qu'une personne qui riait momentanément. C'était un jeune homme, d'une des meilleures familles de l'endroit, qui, caché derrière le mur du cimetière, tirait sur une corde qu'il avait subrepticement attachée quelques heures auparavant au battant de la cloche.

Ce n'est que le lendemain que les mystifiés découvrirent la corde suspendue au clocher. Le mystifié-

cateur, trahi par cette corde qu'il avait achetée la veille même, constata que sa plaisanterie était si peu goûtée qu'il prit le premier train pour les États-Unis.

Comment trouvez-vous ce cri du cœur : faites dire des messes !

Avant de s'inquiéter de la nature de cette mystification, avant de s'assurer de rien, il songe à sa bourse :

Payez des messes !

Payez des prières !

Que lui importe la stupidité des habitants qui l'écoutent ; que lui fait la bêtise dont ils font preuve ?

Qu'est-ce que tout cela ?

Paris vaut bien une messe, n'est-ce pas ?

Le revenant en vaut bien plus que cela !

Mais, il y a plus fort que cela.

Un journal ami, dont nous taïrons le nom, a publié, l'autre jour,—obligé, sans doute, de le faire par ces obligations de métier dont nul n'est exempt,—l'estrouf fant récit suivant :

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Je reçois sur l'heure, à propos de l'orage du 4 courant, la communication suivante que vous tiendrez sans doute à insérer dans vos colonnes :

" Il s'est passé ici, à Embrun, une chose dont je n'ai jamais été témoin. La foudre a frappé notre église quatre fois successivement dans l'espace de 5 à 6 minutes. A chaque fois, une gerbe de feu descendit du toit jusqu'à terre, le long des dalles verticales de la façade de l'église, et vint s'étendre à six pieds du presbytère. Quatre fois la même chose, un paquet d'étincelles comparable à la suie qui s'échappe d'une cheminée en feu. Au même moment, la foudre mit le feu dans un bosquet voisin de l'autre côté de la rivière."

Comment trouvez-vous des dalles verticales et des éclairs comparables à la suie ?

C'est bien noir tout cela.

Il était cinq heures et quelques minutes peut-être, quand, sans aucun signe prémoniteur, on entend un grand roulement de tonnerre, mais il faisait une belle journée quelques instants auparavant, un ciel sans nuage pour ainsi dire. En moins de cinq minutes l'atmosphère devint noire, jaune au point de cacher complètement le firmament : une rafale terrible de vent ébranle tout, et un orage de pluie et de tonnerre terrible, terrifiant, s'écrase littéralement sur notre village. Rien d'aussi lugubre que ce déversement si subit de la colère d'en haut, cet orage de tonnerre le quatre avril. Il y a un fait remarquable que j'essaie de m'expliquer. Il est certain que l'éclair a frappé notre clocher.

Le drame se corse.

Qu'est-ce qui a pu préserver toute la bâtisse ? D'abord, les torrents de pluie avaient mouillé déjà toute la surface métallique depuis le haut de la croix jusqu'à l'extrémité inférieure des dalles de l'église. Comme

il y a continuité, contact de haut en bas, le fluide destructeur s'est écroulé par ce paratonnerre singulier. C'est évident, c'est sûr, puisque j'ai vu à chaque éclat de la foudre descendre le long d'un tuyau en fer une immense quantité d'étincelles. C'est bien sûr, ce qui a protégé l'église.

Voyons, un peu de bonne foi, faites comme les Bruchési. Dites donc que c'est un miracle.

Le presbytère n'a pas été touché, bien qu'il ait frémi, tremblé sur ses bases. Ces paratonnerres inattendus, car il y sept ou huit de ces chénaux autour de l'église, deviennent une protection pour la maison.

On a encore jamais constaté ici un fait à la fois si terrifiant et finalement si bénin puisqu'il n'y a eu aucun dommage.

EMBRUN, 5 avril 1894.

Allons, le presbytère est sauvé.

Tant mieux !

Le bon Dieu est juste pour les pauvres habitants qui auraient été obligés de le reconstruire.

Mais ce n'est pas tout. Le même correspondant ajoute :

Décidément, les églises jouaient du malheur en ce jour funeste du 4 avril, car les nouvelles que nous recevons de Saint-Isidore, comté de Prescott, nous donnent les détails d'un fait analogue qui s'est produit dans cette paroisse.

Le tonnerre a tombé sur l'Eglise catholique de l'endroit, a enlevé quatre pieds de la toiture, a brisé une solive en aiguillettes, et a tordu la couronne métallique qui ornait la tête de Sainte-Anne. La statue n'a pas été brisée, mais la couronne est détruite.

Pauvre Sainte-Anne. Plus de couronne. Beullac va pouvoir réparer cela.

TONNERRE.

SIMPLES QUESTIONS

Une *Semaine Religieuse* quelconque, ou même *La Croix*, voudrait-elle nous dire à quelle époque le décret de la Congrégation de l'Index a été promulgué au Canada ?

Dans sa plaidoirie, l'hon. M. Taillon a affirmé à plusieurs reprises que "le clergé gagne du terrain tous les jours." C'est très vrai, et il aurait pu ajouter que ce terrain ne paie pas de taxes.

Nos abonnés qui changent de résidence au 1er mai sont priés de nous faire tenir leur nouvelle adresse ainsi que l'ancienne, avant le cinq mai.

CHANTEUSE ET JOURNALISTE

Samedi dernier, le chroniqueur théâtral de la *Patrie*, M. Horace St Louis, assistait à la représentation de *Mam'zelle Nitouche*, donnée en matinée. Il se trouvait dans une avant-scène en compagnie de M. Voyer, rédacteur en chef du *Monde*, et d'un autre ami, lorsque Mme Blonville, l'enfant gâtée du public, profitant d'un assez long répit que lui accordait son rôle, pénétra dans la loge, et appelant M. H. St Louis, lui demanda :

— Est-ce vous qui êtes l'auteur de l'article théâtral publié hier dans la *Patrie* ?

— Oui, madame.

— Eh bien, publiez donc cela aussi, crétin !

Et la diva, celle pour qui tous les chroniqueurs en général, et M. H. St Louis en particulier, n'ont pas su trouver d'adjectifs assez flamboyants, d'épithètes assez flatteuses pour consacrer un talent réel, mais ombrageux, la diva appliqua une paire de soufflets à notre confrère et ami.

Cet acte de grossière et lâche brutalité était sans doute motivé par des injures et des appréciations malveillantes et mensongères, dira-t-on ?

Qu'on en juge par la partie de l'article de M. H. St. Louis, concernant Mme Blonville :

"Le bénéfice de M. Dorel organisé par les membres du club "Le Trappeur" a eu un succès financier considérable, et l'on en juge par l'auditoire compacte qui assistait hier soir à la première de "La Grande Duchesse." Il est malheureux que le succès artistique n'ait pas été à la hauteur. Jamais peut-être depuis le commencement l'insuffisance de l'interprétation n'a été aussi générale et aussi unanimement condamnée. Des entrées manquées absolument même par les premiers sujets, des situations défigurées, des rôles mal appris (sans calembour), des portraits mal réussis, voilà le sommaire de la soirée d'hier.

"Une grande partie du désastre est dû à Mme Blonville qui a manqué presque tous ses effets. Elle a failli *rester en plan* deux ou trois fois, faute de mémoire ; et peu s'en est fallu qu'elle ne provoquât un écroulement complet de toute la charpente de la pièce en n'étant pas du tout au fait de son rôle."

De fait, la représentation de *La Grande Duchesse* a été plus que désastreuse. Mme Blonville ne connaissait pas une ligne de son rôle, et il faut avoir affaire à un public aussi complaisant que le nôtre pour que cette soirée ait pu se terminer sans huées.

Un grand nombre de spectateurs quittèrent la salle avant la fin de la représentation, et le foyer retentissait des protestations indignées de tous les habitués.

C'est sous l'impression de cette triste soirée que M. H. St Louis a écrit son article, que je trouve juste et très mesuré dans le fond comme dans la forme.

Il reste au public à juger l'acte inqualifiable de Mme Blonville. Son talent n'a pas été mis en cause, et, l'eût-il été, qu'il est du droit strict du chroniqueur d'apprécier sainement et impartialement quiconque, homme ou femme, se produit en public. Lorsque l'on sollicite les applaudissements de la foule, on doit être préparé à son indifférence, à son dédain, et même à ses caprices.

La situation faite aux artistes lyriques est assez brillante pour compenser les accidents provoqués par des défaillances passagères, et les enivrements du succès devraient les préparer à ces réactions probables.

L'injure faite à M. H. St Louis atteint toute la presse impartiale et retombe sur son auteur. Mme Blonville en portera la responsabilité devant le public éclairé, qui n'obéit pas aux coteries anti-théâtrales.

Le CANADA-REVUE envoie ses compliments à M. H. St Louis et partage son indignation.

H. R.

SUR LE PATRIOTISME

Le *Courrier de l'Illinois* nous donne la traduction de quelques extraits d'un grand et éloquent discours prononcé par Mgr Ireland, archevêque de St Paul, Minn., dans un banquet donné par la "Loyal Legion" sur le patriotisme.

Nous allons mettre de côté notre humble prose, afin de faire place à cette haute pièce d'éloquence qui, sous la magie du style et la beauté des périodes, certainement plus admirables dans l'original que dans la traduction, contient des pensées, des enseignements de grande importance, comme un écrin tout incrusté d'or et de diamant conserve des bijoux de grande valeur.

Après avoir exprimé sa foi en l'avenir de l'Amérique, l'archevêque dit :

" Il y a un danger dans l'ignorance des électeurs. Comme règle générale, l'homme qui ne peut pas lire et écrire intelligemment ne peut voter intelligemment. Les Américains comprennent la nécessité de l'instruction populaire, et n'épargnent aucun argent pour la répandre. Ils ne peuvent pas être trop zélés à ce sujet. Ils ont besoin d'avoir des lois qui punis-

sent comme coupables de crime contre la Patrie les parents qui négligent d'envoyer leurs enfants à l'école.

" Il y a danger — et c'est le plus sérieux — dans les corruptions morales. Un peuple sans bonne morale est incapable de se gouverner lui-même. A la base du propre exercice du suffrage repose le désintéressement et l'esprit de sacrifice. Un homme corrompu est personnel ; un appel au devoir ne trouve aucune réponse dans sa conscience ; il est incapable des actions grandes et généreuses qui sont les éléments du patriotisme ; il est prêt à vendre la Patrie pour l'amour des richesses ou le plaisir....."

Parlant ensuite du respect que l'on doit aux lois, l'archevêque de St Paul s'exprime ainsi :

" Que dirai-je de la pureté du scrutin, de l'intégrité de l'officier public ? Je touche au fil de la vie de la République, et les paroles ne peuvent pas exprimer la grandeur de mes pensées.

" Le suffrage est la puissance de vie ou de mort de l'État. Son seul véritable but est le bien public, auquel les intérêts particuliers ou de partis doivent toujours être sacrifiés. L'électeur qui fait un mauvais usage de son droit de vote mérite d'être rayé de la liste électorale ; l'homme qui complotte la violation du vote, qui crée les plans pour frauder la volonté populaire mérite d'être proscrit. L'officier public est nommé pour le bien général, et est assermenté à cet effet ; s'il prostitue son office, législatif ou exécutif, pour s'enrichir ou enrichir ses amis, s'il vend sa patrie pour de l'or, c'est un traître.

" La liberté de religion est donnée par la constitution, la religion est mise hors de l'action de l'État ; par cela même la religion d'un citoyen ne doit pas être considérée par l'électeur ou l'officier exécutif...."

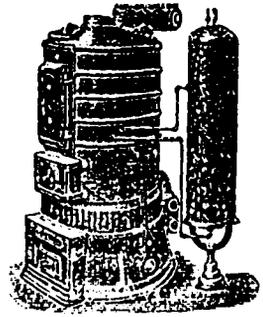
Les boulangers et cabaretiers de Mulhouse (Alsace-Lorraine) font circuler une pétition à signer. Cette pétition, qui sera adressée à l'évêque de Strasbourg, Fritzen, demande le déplacement de M. l'abbé Cetty, curé de la paroisse Saint-Joseph, cité ouvrière.

M. Cetty, directeur d'une feuille cléricale militante, candidat malheureux et gouvernemental aux élections de juin 1893, pour le Reichstag, a trouvé original et précieux pour sa popularité d'ouvrir une cave-cabaret et une boulangerie à côté de son journal, le *Volksblatt*. Le prêtre y débite du vin et du pain à prix réduits, et fait ainsi une concurrence sensible aux aubergistes et boulangers.

Ceux-ci protestent, et demandent à l'évêque le déplacement de ce prêtre-mercanti que le Christ aurait certainement chassé du temple, mais que le gouvernement protègera, parce qu'il est un dévoué de la germanisation.

FUMEZ LE CIGARE
BLACKSTONE

ARCHAMBAULT
Photographie Artistique
1662 RUE NOTRE-DAME,
MONTREAL.
Spécialité de portraits grandeur nature au pastel



HERM. ROY,
PLOMBIER,

Poseur d'Appareils à Gaz, à Eau
Chauds et à Vapeur, haute et
basse pression.

Spécialité pour le Chauffage,
Toutes commandes exécutées avec soin,
promptitude et à bas prix.

357 Avenue LAVAL,
MONTREAL.

Bonnes références données.

BURROUGHS & BURROUGHS,
AVOCATS,

Chambres 613 et 614, Bâtisse de la
New York Life, 11 Place d'Armes,
Montreal.

M. D. font la collection.

Chas. S. Burroughs. W. Herbert Burroughs.

J. BTE. DUBOIS

PROFESSEUR DE

Solfège et Violoncelle
RUE CRAIG No. 292.



COGNAC Vye MASSON & CIE.,

Ce Cognac, qui vient d'obtenir la Médaille d'or à l'Exposition Internationale
d'Hygiène de Vienne, se recommande d'une façon toute particulière pour sa saveur,
sa pureté et ses qualités fortifiantes pour les malades. En vente chez tous les princi-
paux épiciers et dans les meilleurs hôtels.

Agence Generale pour le Canada,
19-92

516 RUE ST. PAUL, MONTREAL



CAN I OBTAIN A PATENT? For a
prompt answer and an honest opinion, write to
MUNN & CO., who have had nearly fifty years'
experience in the patent business. Communica-
tions strictly confidential. A Handbook of In-
formation concerning Patents and how to ob-
tain them sent free. Also a catalogue of mechani-
cal and scientific books sent free.

Patents taken through Munn & Co. receive
special notice in the Scientific American, and
thus are brought widely before the public with-
out cost to the inventor. This splendid paper,
issued weekly, clearly illustrated, has by far the
largest circulation of any scientific work in the
world. \$3 a year. Sample copies sent free.

Building Edition, monthly, \$2.50 a year. Single
copies, 25 cents. Every number contains beau-
tiful plates, in colors, and photographs of new
houses, with plans, enabling builders to show the
latest designs and secure contracts. Address
MUNN & CO., NEW YORK, 361 BROADWAY.

FUMEZ LE CIGARE

LITTLE BUCK

The Pomeroy

Duplex Duplicator

Procédé Patron (Stencil) pour reproduire l'écriture ou
la calligraphie, simple, facile, peu coûteux, économise les
comptes d'impression et assure la discrétion.

Demandez les Circulaires,

MORTON, PHILLIPS & CIE.

: FABRICANTS : DE : LIVRES : BLANCS, :
PAPETIERS ET IMPRIMEURS,

Nos. 1755 et 1757 Rue Notre-Dame
ONTREAL.

CANADA-REVUE

PUBLICATION HEBDOMADAIRE.

À Montréal..... \$3 50
Hors de Montréal..... 3 00
En France..... 20 francs

A. FILIATREULT,
Directeur-Gérant.

312 rue Craig
Boite Postale 324.

Téléphone 0326

FUMEZ LE CIGARE
LITTLE BUCK

AGENCE ETABLIE EN 1862

GUSTAVE FAUTEUX,

COURTIER D'ASSURANCE

FEU VIE ET MARINE

Membre au Fire Underwriters' Association

Directeur au Board of the Montreal Fire Insurance Brokers
et Agent de la Compagnie

North British and Mercantile Fire and Life Insurance Co.

LA COMPAGNIE LA PLUS PUISSANTE AU MONDE.

CAPITAL.....	\$ 15,000,00
FONDS INVESTIS.....	52,053,71
FONDS INVESTIS EN CANADA.....	4,599,75
REVENU ANNUEL.....	12,000,000

M. FAUTEUX s'occupe avec beaucoup de soin des assurances de ses nombreux clients en les plaçant dans les meilleures compagnies, et en cas de feu, par son expérience, leur facilitant un prompt et libéral règlement de leurs pertes dans le plus bref délai.

Bureau—No. 78 rue St. Francois Xavier, Montreal.
Bell Telephone No. 318

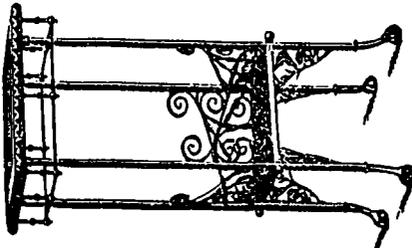
RENAUD, KING & PATTERSON

652 RUE CRAIG,

FABRICANTS DE

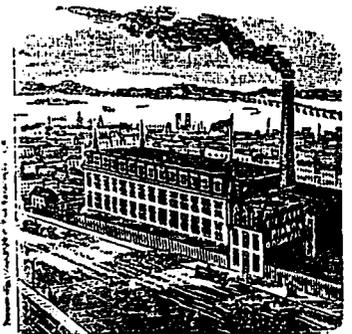
Meubles de Fantaisie et de Gout.

Meubles de toutes sortes faits sur commandes, aussi en main un immense stock de meubles de toutes sortes à des prix très modérés.



THOS F. G. FOISY

FABRICANT DE



PIANOS

DROITS,

CARRÉS

ET A QUEUE

214 Rue Papineau,
MONTREAL.

Telephones 7227 et 1700.

M. FOISY fait le commerce de gros et de détail. Les communautés religieuses ont tous intérêt à s'adresser à cette maison.

Les pianos canadiens fabriqués par la maison Foisly sont garantis pour cinq ans.

Pianos faits à ordre pour convenir à l'aménagement des salons

Les grandes réparations seulement sont faites par la maison Foisly, et exécutées dans le plus bref délai sur le même principe que les pianos neufs.

Agents demandés dans toutes les parties du pays.

FUMEZ LE CIGARE

BLACKSTONE

LE SUN,

Compagnie d'Assurance sur la Vie
DU CANADA.

1892 - PROGRES ET PROSPERITE. -

Les Resultats de l'Accroissement d'une Année.

Items du rapport de l'année 1892.

Assurance sur la vie en force le 1er Janvier 1893.....	\$23,901,046.64
Augmentation sur l'année précédente.....	4,464,084.80
Nouvelles propositions reçues en 1892.....	8,560,457.10
Augmentation sur 1891.....	2,664,935.50
Revenus pour l'année finissant le 31 Dec. 1892.....	1,134,807.61
Augmentation sur 1891.....	214,693.04
Actif au 31 Décembre 1892.....	3,403,700.88
Augmentation sur 1891.....	518,129.44
Réserve pour la sécurité des porteurs de police.....	2988,320.28
Augmentation sur 1891.....	507,477.30
Surplus au-dessus de tout engagement, excepté le Capital-Actions.....	307,423.77
Surplus au-dessus de tout engagement, et du Capital-Actions.....	244,928.77
Réclamations après décès durant 1892.....	151,526.38
Diminution sur 1891.....	16,537.72

.B. MACAULAY, Secrétaire. IRA B. THAYER, Sur. des Agences. R. MACAULAY, Président.

